



## DECLARATION DES PERFORMANCES DoP N° C15002\_2

[Conformément au Règlement (UE) N° 305/2011 « RPC » et au Règlement délégué N° 574/2014]

### 1. CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU PRODUIT TYPE

## COURTSOL OUTDOOR / INDOOR

### 2. USAGE PREVU

**Systèmes de protection de surface pour béton** sous forme de **revêtements** synthétiques acryliques multisports pour sols extérieurs/intérieurs livrés en kit.

### 3. FABRICANT :

ALLIOS / COURTSOL  
Service Ingénierie Produits  
2648, route départementale 6007  
06270 VILLENEUVE-LOUBET  
Contact : sip@allios.fr.

La présente DoP peut être consultée ou téléchargée sur le site du fabricant à l'adresse suivante :  
[www.courtsol.com](http://www.courtsol.com).

### 4. SYSTEME D'EVALUATION ET DE VERIFICATION DE LA CONSTANCE DES PERFORMANCES

**Système 4** pour usages avec prescriptions de performances faibles dans les ouvrages de bâtiments et les ouvrages de génie civil selon hEN 1504-2, dans le cadre de la certification EN ISO 9001 (2015) du management de la qualité par le BUREAU VERITAS.

**Système 3** pour la réaction au feu, dans le cadre de la certification EN ISO 9001 du management de la qualité et du management environnemental du site de production, intégrant la vérification de la constance des caractéristiques de production par le BUREAU VERITAS.

Les essais de réaction au feu ont été effectués par le laboratoire notifié : LNE, 29 avenue Roger Hennequin, 78197 TRAPPES CEDEX France.

### 5. a) NORME HARMONISEE

Le produit est couvert par la norme harmonisée NF EN 1504-2 : 2005, en tant que revêtement pour le contrôle de l'humidité (2.2) conformément au tableau ZA.1 e) de la norme.

### 6. PERFORMANCES DECLAREES

Le produit est livré en kit, assemblé à partir de la liste de composants suivants : **COURTSOL** FIXATEUR ES 15 / ES 40, RESIBASE BP, RESIBASE, CUSHION BASE, CUSHION SBR, CUSHION CORK, POLYBOND, TAPIS CAOUTCHOUC, TAPIS LIEGE, RESITOP, COLOR, LIGNES.

Les performances normalisées de chaque kit sont listées dans le tableau ci-dessous sous les appellations **COURTSOL** STANDING, STANDING FINISH PLUS, WORLDCHAMP ROLLER, RACE TRAINING ROLLER, VELODROME, TOURNOI, TOURNOI FINISH PLUS, PRO, PRO FINISH PLUS, NL PRO, NL PRO FINISH PLUS, COMFORT, COMFORT FINISH PLUS, NL COMFORT et NL COMFORT FINISH PLUS.

TABLEAU DES PERFORMANCES DECLAREES DU PRODUIT COURTSOL OUTDOOR/INDOOR <sup>(1)</sup>			
CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES	SYSTEME EVCP	NORME HARMONISEE
Substances dangereuses	Conformité à 5.3		
Perméabilité à la vapeur d'eau	$5 \text{ m} \leq S_d \leq 50 \text{ m}$		
Absorption capillaire et perméabilité à l'eau	PND		
Adhérence (MPa)	- COURTSOL STANDING : > 0,8	Système 4	EN 1504-2 : 2005
	- COURTSOL STANDING FINISH PLUS : > 0,8		
	- COURTSOL WORLDCHAMP ROLLER : > 0,8		
	- COURTSOL RACE TRAINING ROLLER : > 0,8		
	- COURTSOL VELODROME : > 0,8		
	- COURTSOL TOURNOI : > 0,8		
	- COURTSOL TOURNOI FINISH PLUS : > 0,8		
	- COURTSOL PRO : PND <sup>(2)</sup>		
	- COURTSOL PRO FINISH PLUS : PND <sup>(2)</sup>		
	- COURTSOL COMFORT (tapis de 4mm) : PND <sup>(2)</sup>		
	- COURTSOL COMFORT FINISH PLUS : PND <sup>(2)</sup>		
	- COURTSOL NL COMFORT : PND <sup>(2)</sup>		
	- COURTSOL NL COMFORT FINISH PLUS : PND <sup>(2)</sup>		
- COURTSOL NL PRO : PND <sup>(2)</sup>			
- COURTSOL NL PRO FINISH PLUS : PND <sup>(2)</sup>			
Réaction au feu <sup>(2)</sup>	- COURTSOL STANDING : <b>B<sub>fl</sub>-s1</b>	Système 3	
	- COURTSOL STANDING FINISH PLUS : <b>B<sub>fl</sub>-s1</b>		
	- COURTSOL WORLDCHAMP ROLLER : <b>B<sub>fl</sub>-s1</b>		
	- COURTSOL RACE TRAINING ROLLER : <b>B<sub>fl</sub>-s1</b>		
	- COURTSOL VELODROME : <b>B<sub>fl</sub>-s1</b>		
	- COURTSOL TOURNOI : <b>B<sub>fl</sub>-s1</b>		
	- COURTSOL TOURNOI FINISH PLUS : PND <sup>(3)</sup>		
	- COURTSOL PRO : <b>C<sub>fl</sub>-s1</b>		
	- COURTSOL PRO FINISH PLUS : <b>C<sub>fl</sub>-s1</b>		
	- COURTSOL COMFORT (tapis de 4mm) : <b>B<sub>fl</sub>-s1</b>		
	- COURTSOL COMFORT FINISH PLUS : <b>C<sub>fl</sub>-s1</b>		
	- COURTSOL NL COMFORT : PND <sup>(3)</sup>		
	- COURTSOL NL COMFORT FINISH PLUS : PND <sup>(3)</sup>		
- COURTSOL NL PRO : PND <sup>(3)</sup>			
- COURTSOL NL PRO FINISH PLUS : PND <sup>(3)</sup>			
<p>(1) Produit de construction en kit pour revêtements type ZA.1 e) selon la norme (cf. aussi documentation visée en 8 ci-dessous)</p> <p>(2) La résistance en traction du système est limitée par celle du tapis souple. L'adhérence de la couche primaire sur le béton est supérieure à 0,8 MPa.</p> <p>(3) Les systèmes répondent tous au classement français M3 exigé par les règlements de sécurité incendie en France.</p>			

## 7. DOCUMENTATION TECHNIQUE APPROPRIEE

Fiches techniques des systèmes et des produits, plaquette COURTSOL gamme complète et autres documents d'accompagnement, Conditions Générales d'Emploi, annexes pages suivantes.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement UE n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

A VILLENEUVE-LOUBET le : 14/09/2021, signé pour le fabricant et en son nom par :

Direction Technique/R&D **allios**



Philippe TOUTAIN  
Service Ingénierie Produits

## ANNEXE 1

### REVETEMENTS MULTISPORTS EXTERIEURS COURTSOL COMFORT / COMFORT FINISH PLUS

#### TABLEAU DES PERFORMANCES DECLAREES DU PRODUIT

(NORME VOLONTAIRE)

CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES	SYSTEMES	PERFORMANCES	EXIGENCES	SPECIFICATION TECHNIQUE
<b>Glissance sèche</b> (EN 13036-4)	COMFORT	100	80 ≤ G ≤ 110	NF EN 14877 <sup>(1)</sup>
	COMFORT FINISH PLUS			
<b>Glissance humide</b> (EN 13036-4)	COMFORT	65	55 ≤ G ≤ 110	
	COMFORT FINISH PLUS	60		
<b>Absorption des chocs</b> (EN 14808)	COMFORT FINISH PLUS	initial : SA 25 <sup>(2)</sup>	tennis : ≥ 11 %	
		vieilli : SA 26	multisport : 25 – 70 %	
<b>Déformation verticale</b> (EN 14809)	COMFORT	≤ 3 mm	tennis : ≤ 3 mm multisport : ≤ 6 mm	
	COMFORT FINISH PLUS	0,6 mm		
<b>Rebond vertical</b> (EN 12235)	COMFORT	≥ 85%	≥ 85%	
	COMFORT FINISH PLUS	Tennis : 99 % Multisports : 94 %		
<b>Rebond angulaire</b> (EN 13865)	COMFORT	34 moyennement faible	-	
<b>Perméabilité à l'eau</b> (EN 12616)	-	PND <sup>(3)</sup>	-	
<b>Résistance à l'usure</b> (EN ISO 5470-1) avant vieillissement	COMFORT	2,00 g	< 4 g	
	COMFORT FINISH PLUS	0,14 g		
<b>Résistance à l'usure</b> (EN ISO 5470-1) après vieillissement	COMFORT	4,20 g (NON CONFORME)		
	COMFORT FINISH PLUS	0,12 g		
<b>Décoloration</b> (EN ISO 20105-A02)	COMFORT	niveau 5	≥ niveau 3	
	COMFORT FINISH PLUS	niveau 3 - 4		
<b>Caractéristiques de traction</b> (EN 12230) Résistance à la traction	COMFORT	PND	≥ 0,4 MPa	
	COMFORT FINISH PLUS	neuf : 0,58 MPa vieilli : 0,56 MPa		
<b>Caractéristiques de traction</b> (EN 12230) Allongement à la rupture	COMFORT	PND	≥ 40 %	
	COMFORT PLUS	neuf : 43 % vieilli : 40 %		
<b>Epaisseur absolue</b> (EN 1969 méthode A)	COMFORT	12 mm <sup>(4)</sup>	≥ 7 mm	
	COMFORT FINISH PLUS			

(1) La norme NF EN 14877 vise les revêtements applicables en extérieur, mais ses critères peuvent à fortiori être utilisés pour décrire des revêtements destinés à un emploi en sols intérieurs des constructions, dans une ambiance moins agressive (court de tennis par exemple).

(2) Pour COURTSOL COMFORT FINISH PLUS, et pouvant être moindre pour d'autres revêtements (cf. 4 ci-dessous).

(3) Performance non à déterminer : revêtement imperméable (pelliculaire, ou non pelliculaire si d'épaisseur > 3 mm) selon NF P 90-110. Vérifier qu'une pente suffisante (0,8%) existe pour évacuer les eaux de pluie dans le sens de la largeur.

(4) Le revêtement COURTSOL COMFORT ou COMFORT FINISH PLUS a une épaisseur nominale égale ou supérieure à 7 mm avec un tapis élastomère d'épaisseur égale ou supérieure à 4 mm, conforme pour la pratique du tennis. Un tapis de 10 mm est nécessaire pour la conformité aux installations multisports.

**REVETEMENTS POUR TENNIS**  
**COURTSOL COMFORT / COMFORT FINISH PLUS**

TABLEAU DES PERFORMANCES DECLAREES DU PRODUIT				
(NORME VOLONTAIRE)				
CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES	SYSTEMES	PERFORMANCES	EXIGENCES	SPECIFICATION TECHNIQUE
<b>Glissance sèche</b> (EN 13036-4)	COMFORT	106	80 ≤ G ≤ 110	NF P90-110
	COMFORT FINISH PLUS			
<b>Glissance humide</b> (EN 13036-4)	COMFORT	59	55 ≤ G ≤ 110	
	COMFORT FINISH PLUS	60		
<b>Résistance à l'usure</b> (EN ISO 5470-1)	COMFORT	0,98 g	< 2,5 g	
	COMFORT FINISH PLUS	0,14 g		
<b>Epaisseur totale</b> (EN 1969-A)	-	7 mm	-	-

**REVETEMENTS MULTISPORTS EXTERIEURS**  
**COURTSOL STANDING / STANDING FINISH PLUS**

TABLEAU DES PERFORMANCES DECLAREES DU PRODUIT				
(NORME VOLONTAIRE)				
CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES	SYSTEMES	PERFORMANCES	EXIGENCES	SPECIFICATION TECHNIQUE
<b>Glissance sèche</b> (EN 13036-4)	STANDING	103	80 ≤ G ≤ 110	NF P90-110 (NF EN 14877)
	STANDING FINISH PLUS	99		
<b>Glissance humide</b> (EN 13036-4)	STANDING	64	55 ≤ G ≤ 110	
	STANDING FINISH PLUS	-		
<b>Résistance à l'usure</b> (EN ISO 5470-1)	STANDING	2,09 g	< 2,5 g (< 4,0 g)	
	STANDING FINISH PLUS	0,5 g		

**RETEMENTS MULTISPORTS EXTERIEURS ET TENNIS  
COURTSOL PRO / PRO FINISH PLUS**

<b>TABLEAU DES PERFORMANCES DECLAREES DU PRODUIT</b> (NORME VOLONTAIRE)				
CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES	SYSTEMES	PERFORMANCES	EXIGENCES	SPECIFICATION TECHNIQUE
<b>Glissance sèche</b> (EN 13036-4)	PRO	104	80 ≤ G ≤ 110	NF EN 90-110 (NF EN 14877)
	PRO FINISH PLUS	99		
<b>Glissance humide</b> (EN 13036-4)	PRO	62	55 ≤ G ≤ 110	
	PRO FINISH PLUS	63		
<b>Résistance à l'usure</b> (EN ISO 5470-1) avant vieillissement	PRO	1,03 g	< 2,5 g (< 4,0 g)	
	PRO FINISH PLUS	0,95 g		

**RETEMENTS MULTISPORTS EXTERIEURS  
COURTSOL TOURNOI / TOURNOI FINISH PLUS**

<b>TABLEAU DES PERFORMANCES DECLAREES DU PRODUIT</b> (NORME VOLONTAIRE)				
CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES	SYSTEMES	PERFORMANCES	EXIGENCES	SPECIFICATION TECHNIQUE
<b>Glissance sèche</b> (EN 13036-4)	TOURNOI	100	80 ≤ G ≤ 110	NF EN 90-110 (NF EN 14877)
	TOURNOI FINISH PLUS	PND		
<b>Glissance humide</b> (EN 13036-4)	TOURNOI	65	55 ≤ G ≤ 110	
	TOURNOI FINISH PLUS	PND		
<b>Résistance à l'usure</b> (EN ISO 5470-1)	TOURNOI	1,66 g	< 2,5 g (< 4,0 g)	
	TOURNOI FINISH PLUS	PND		

**RETEMENTS MULTISPORTS EXTERIEURS  
COURTSOL NL PRO / NL PRO FINISH PLUS**

<b>TABLEAU DES PERFORMANCES DECLAREES DU PRODUIT</b> (NORME VOLONTAIRE)				
CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES	SYSTEMES	PERFORMANCES	EXIGENCES	SPECIFICATION TECHNIQUE
<b>Glissance sèche</b> (EN 13036-4)	NL PRO	PND <sup>1</sup>	80 ≤ G ≤ 110	NF EN 90-110 (NF EN 14877)
	NL PRO FINISH PLUS	PND <sup>1</sup>		
<b>Glissance humide</b> (EN 13036-4)	NL PRO	PND <sup>1</sup>	55 ≤ G ≤ 110	
	NL PRO FINISH PLUS	PND <sup>1</sup>		
<b>Résistance à l'usure</b> (EN ISO 5470-1)	NL PRO	PND <sup>1</sup>	< 2,5 g (< 4,0 g)	
	NL PRO FINISH PLUS	PND <sup>1</sup>		

<sup>1</sup> Tests en cours.

## ANNEXE 2

### REVETEMENTS POUR TERRAINS DE TENNIS COURTSOL NL COMFORT / NL COMFORT FINISH PLUS

TABLEAU DES PERFORMANCES DECLAREES DU PRODUIT (NORME VOLONTAIRE)				
CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES	SYSTEMES	PERFORMANCES	EXIGENCES	SPECIFICATION TECHNIQUE
<b>Glissance sèche</b> (EN 13036-4)	NL COMFORT	PND <sup>1</sup>	80 ≤ G ≤ 110	NF EN 90-110
	NL COMFORT FINISH PLUS	PND <sup>1</sup>		
<b>Glissance humide</b> (EN 13036-4)	NL COMFORT	PND <sup>1</sup>	55 ≤ G ≤ 110	
	NL COMFORT FINISH PLUS	PND <sup>1</sup>		
<b>Résistance à l'usure</b> (EN ISO 5470-1)	NL COMFORT	PND <sup>1</sup>	< 2,5 g	
	NL COMFORT FINISH PLUS	PND <sup>1</sup>		

<sup>1</sup> Tests en cours.

## ANNEXE 3

### CLASSEMENTS ITF (Fédération Internationale de Tennis)

SYSTEME COURTSOL OUTDOOR / INDOOR		
NOM	CLASSEMENT ITF	N° DE CERTIFICAT
STANDING	ITF 3 – MEDIUM	01/02-21-L-LFR-148-A
STANDING FINISH PLUS	ITF 4 – MEDIUM FAST	01/02-21-L-LFR-1207-A
COMFORT	ITF 3 – MEDIUM	01/02-21-L-LFR-143-A
COMFORT FINISH PLUS	ITF 4 – MEDIUM FAST	01/02-21-L-LFR-1207-A
PRO	ITF 3 – MEDIUM	01/02-21-L-LFR-1206-A
PRO FINISH PLUS	ITF 4 – MEDIUM FAST	01/02-21-L-LFR-1207-A
TOURNOI	ITF 3 – MEDIUM	01/02-21-L-LFR-1203-
TOURNOI FINISH PLUS	ITF 4 – MEDIUM FAST	01/02-21-L-LFR-1207-A
NL COMFORT	ITF 3 – MEDIUM	01/02-21-L-LFR-1221-A
NL COMFORT FINISH PLUS	ITF 4 – MEDIUM FAST	01/02-21-L-LFR-1207-A
NL PRO	ITF 3 – MEDIUM	01/02-21-L-LFR-1222-A
NL PRO FINISH PLUS	ITF 4 – MEDIUM FAST	01/02-21-L-LFR-1207-A

## ANNEXE 4

### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

**Contrôle qualité** : les caractéristiques d'identification du produit correspondent à celles pertinentes visées par le fascicule normalisé FD T30-807 par référence aux normes d'essais applicables et méthodes corrélées pour le contrôle de la production en usine (CPU). Ce contrôle est réalisé suivant un système de management qualité et environnemental certifié ISO 9001 (2015) et ISO 14001(2015).

### AUTRES INFORMATIONS :

**Durée de vie** : bon fonctionnement du revêtement, exécuté selon les préconisations d'emploi du système, de 2 ans minimum, dans des conditions d'entretien normales, pour une durée de vie jusqu'à 5 ans, en fonction des subjectiles, de leur exposition et de leur environnement et qui peut être prolongée en entretenant/rénovant le revêtement.

**Entretien d'aspect du revêtement** : lessivage et rinçage à l'aide d'une éponge et nettoyage à l'eau sous pression adaptée, avec traitement biocide (cf. fiche descriptive produit) en extérieur.

**Entretien ou rénovation du revêtement** : selon documents techniques d'emploi (nous consulter).

**Recommandations relatives aux conditions de stockage des produits de peinture après ouverture pour limiter la formation de résidus** : nettoyer le couvercle et les parois verticales de chaque emballage, le fermer hermétiquement et stocker à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

**Traitement des déchets (phase aqueuse)** : emballages et résidus issus de produits destinés à des professionnels, traitables comme non dangereux en déchet banal de chantier pour les produits de peinture (sauf en phase solvant).

Codification selon décision 2014/955/UE : 08 01 12.

### CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI « CGE » :

Le produit visé ici est un bien de production – en l'espèce un produit de peinture (ou connexe) répondant à la définition de la norme NF EN 15804 sur les produits de construction et leurs déclarations environnementales – dont les caractéristiques permettent de satisfaire aux exigences fondamentales applicables aux ouvrages de construction. Il est destiné à des professionnels spécialisés pour être incorporé dans de tels ouvrages (bâtiment ou génie civil : BTP). Il doit être employé conformément aux informations délivrées (avec celles relatives à ses composants lorsqu'il s'agit d'un produit en kit), et à nos conditions générales de vente. Ces informations sont le résultat des essais et vérifications effectués pour une utilisation conforme aux règles de l'art : normes, règles professionnelles, réglementations, et aux documents techniques d'emploi qui les complètent (fiches descriptives produits, fiches de données de sécurité, fiches de données environnementales et sanitaires, cahier des charges, normes privées NP D, etc.). Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des supports/subjectiles concernés pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir vérifié que la/les fiches de produit n'ont pas été modifiées par une édition plus récente, et qu'il dispose bien des documents auxquels ces fiches se réfèrent, en renvoyant notamment à la présente déclaration des performances « DoP », qu'elle soit obligatoire en vertu du règlement (UE) n° 305/2011 « RPC » impliquant le marquage CE, ou volontaire en l'absence d'une norme harmonisée ou d'un document d'évaluation européen utilisable, mais sans marquage CE. Sa mise en œuvre, comme celle des systèmes de revêtement auxquels il s'incorpore est de technique courante. Ces systèmes sont normalement employés pour la réalisation d'éléments de construction ou de rénovation, mais ils peuvent l'être aussi pour des travaux d'entretien des parements de construction exécutés par des professionnels conformément aux normes ou règles d'emploi pertinentes.

Les propriétés et durabilité des revêtements permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de 2 ans minimum exigée en France pour les éléments d'équipement dissociables (ils peuvent effectivement être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale de l'utilisateur lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction bien qu'ils ne soient pas des EPERS. Au-delà de la garantie de 2 ans minimum, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité du revêtement réalisé est possible en France, sous réserve de préconisations particulières d'emploi des produits, assorties d'un entretien périodique. S'agissant de produits de construction exclusivement destinés à des professionnels du BTP, ils ne relèvent pas de la garantie de conformité stipulée par le Code de la consommation pour la protection de l'acheteur en sa qualité de consommateur (cf. Art. L211-3), ni par conséquent de l'Article 1<sup>er</sup> du décret n° 2012-1489 d'exécution du RPC concernant la vente possible de tels produits audit consommateur en tant que biens meubles corporels, alors qu'il s'agit de fournitures pour des biens immobiliers à édifier (vente dite « BtoB », et non « BtoC », de produits de construction et de décoration).